



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
08.03.2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 22/6

Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mrs SOULAGES, BENEZECH, Mme TEULIER, Mr JALBY, Mme COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mmes RAINESON, GAVALDA, VABRE, Mrs SALOMON, MASSON, MARIE, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, MARTY.

Absents : Mme GHODBANE procuration à Mr JALBY
Mme DELPOUX procuration à Mr CENTELLES
Mme FARIZON procuration à Mr DONNEZ
Mrs DEMAZURE, TAUZIN, Mme BETTINI, excusés, Mr SARDAINE.

Secrétaire : Mr CAYRE.

Objet de la délibération

Le conseil municipal a créé par délibération du 23 mai 2020, 8 postes d'adjoints.

ELECTION DU 8EME ADJOINT

Dans sa séance du 14 février 2022, suite à la décision du Maire de retirer ses délégations de fonctions à madame Isabelle BETTINI, le conseil municipal s'est prononcé sur le retrait de son titre et de ses fonctions de 8^{ème} adjoint.

Il convient de procéder à une élection pour pourvoir le poste d'adjoint vacant. S'agissant du dernier poste du tableau, il n'y a pas lieu de se prononcer sur le rang que celui-ci occupera.

Adopté à l'unanimité

Le principe de parité s'impose. Aussi, le poste devra être pourvu par un conseiller de sexe féminin.

Il est proposé la candidature de Dalila GHODBANE.

A l'unanimité, il a été décidé de procéder au vote à main levée.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L2121-22,

Vu la délibération du 23 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints à 8,

Vu la délibération du 14 février 2022 portant retrait des fonctions de 8^{ème} Adjoint de madame Isabelle BETTINI,

Vu le procès-verbal d'élection,

Nombre de votants : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 25

Au vu des résultats,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECLARE Mme Dalila GHODBANE élue au poste de 8^{ème} adjoint au Maire de la commune de Saint-Juéry.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 15 mars 2022
David DONNEZ,
Maire,

